

Délégation de signature

« Affaires courantes »

Je soussigné **Jean-Pierre GALVEZ**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA), dont le siège est situé à Marseille 13008 – 87 Boulevard Périer,

En mes qualités de représentant légal et d'ordonnateur des dépenses,

En vertu de l'article 19 du code de l'artisanat modifié par le décret n°2010-1356 du 11 novembre 2010,

Conformément au règlement intérieur de la CMAR PACA approuvé à l'assemblée générale du 27 juin 2016

En mon absence du 11/02 2017 au 19/02/17

Donne par les présentes, **délégation de signature** à *M^{me} Hénique CASSAR*

en vue de signer en mes lieu et place tous documents nécessaires à la gestion courante et au maintien de la continuité de service de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cela comprend bien entendu la signature d'ordonnancements des dépenses liées à cette gestion courante.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il apparaît nécessaire de procéder à une telle délégation de signature.

Copie de la présente délégation est donnée ce jour à
M^{me} Hénique CASSAR qui l'accepte.

Fait à Marseille, le 8/2/ 2017

Jean-Pierre GALVEZ
Président CMAR PACA

